

Ville de  
**SAINT-BRUNO**  
-de-Montarville



## **Présentation budgétaire 2010**

### **Allocution de monsieur Denis Arpin 21 décembre 2010**

La dernière année a été marquée sur le plan économique par une crise importante, ce qui s'est traduit par un certain ralentissement des projets de développement sur notre territoire. Malgré ce ralentissement économique, il a quand même fallu que nous poursuivions notre approche afin de favoriser notre développement pour faire face aux demandes qui nous seront formulées lors de la reprise.

Dans l'ensemble, le budget de la Ville de Saint-Bruno augmentera de 5.06 % pour l'année 2010, tout en maintenant le même niveau de service aux citoyens.

Le budget de l'année 2010 coïncide aussi avec le dépôt d'un nouveau rôle d'évaluation. Le dernier rôle remonte à 2006 et le nouveau rôle prendra effet dans quelques jours, le 1<sup>er</sup> janvier prochain.

Le budget 2010 est principalement influencé par 3 facteurs importants cette année : les conséquences du renouvellement des conventions collectives, la dernière convention étant échue depuis la fin de l'année 2006; l'évolution de la dette reliée aux investissements de la municipalité; le renouvellement de contrats concernant les services à la population comme la collecte et le transport des matières résiduelles, le déneigement ainsi que l'évolution certaines dépenses incompressibles. Le budget 2010 prévoit aussi l'ajout de certaines activités ou travaux qui entraînent des dépenses supplémentaires par rapport à l'année 2009.

La présentation du budget de ce soir couvre les dépenses de fonctionnement de la municipalité de Saint-Bruno, le service de la dette de la municipalité et le financement par quote-part des activités reliées à l'agglomération de Longueuil.

Les dépenses d'opération de la Ville de Saint-Bruno seront en hausse de 5.06 %, les dépenses reliées au service de la dette seront en hausse de 18.5 % alors que les dépenses reliées aux activités de l'agglomération seront en hausse de 0.5 %. Le budget global de la municipalité, compte tenu des composantes précédentes, sera en hausse de 4.38 %.

La répartition des quotes-parts d'agglomération entre les villes liées en 2008 s'est effectuée sur la base des revenus de taxation et à compter de l'année 2009, la répartition des quotes-parts s'effectuera sur la base du potentiel fiscal. En raison d'ententes intervenues entre les villes liées et la Ville de Longueuil suite à l'introduction du calcul de la quote-part par potentiel fiscal, la Ville de Saint-Bruno voit sa quote-part à l'agglomération réduite de manière récurrente d'une somme de 223 000 \$ par année pendant une période de 5 ans. Il s'agit en somme d'un trop payé de 1 114 000 \$ que Saint-Bruno a versé à l'agglomération en 2007 et qui nous sera remis sur 5 ans. L'agglomération de Longueuil considère cela sous le titre « facteur d'atténuation ». Nous nous étions objectés, lors du dépôt du budget 2008, à cette mesure d'étalement et exigé qu'elle nous soit remise dès 2008. Ce facteur contribue d'une première part à la réduction de notre contribution à la quote-part de l'agglomération.

Un deuxième facteur contribue à la réduction de la quote-part à l'agglomération de la Ville de Saint-Bruno, c'est l'impact du nouveau rôle d'évaluation et conséquemment de la part relative de la richesse foncière de la Ville de Saint-Bruno dans l'agglomération. Les augmentations des rôles d'évaluation de chacune des villes liées à l'agglomération diffèrent d'une ville à l'autre. L'augmentation du rôle de la Ville de Saint-Bruno étant inférieure à l'augmentation moyenne du rôle de l'agglomération, la quote-part de la Ville de Saint-Bruno s'en retrouve réduite d'autant. Cela contribue à une réduction de 632 000 \$ de nos charges fiscales à l'agglomération pour l'année 2010.

Troisième facteur qui contribue à la réduction de la quote-part de la Ville de Saint-Bruno à l'agglomération, c'est l'importance relative moindre du développement foncier dans le territoire de Saint-Bruno en 2009 par rapport aux autres villes de l'agglomération. En effet, la Ville de Saint-Bruno se situe au dernier rang des villes de l'agglomération en termes de développement avec un taux de croissance 1.15 % comparé à une moyenne de 2.70 % pour l'agglomération, cela ayant un effet à la baisse sur notre quote-part. Et voilà pour les théoriciens du développement débridé et la « brossardisation » de Saint-Bruno!

Dans le budget que nous vous présentons ce soir, 46.6 % des prévisions budgétaires de l'ensemble des dépenses le sont pour des contributions à des organismes extérieurs à la juridiction de la Ville de Saint-Bruno et pour lesquelles nous devons assumer le rôle de perceuteur de taxes de ces organismes contre 48.4 % l'an dernier.

### **Le processus budgétaire**

Les responsables de nos services administratifs connaissent bien nos objectifs et nos orientations en matière de budget et ils ont préparé avec soin leurs prévisions budgétaires pour l'année 2010.

L'analyse porte sur une revue complète de tous les éléments du budget et a donné lieu à une révision à la baisse de certaines demandes en distinguant entre les activités essentielles, nécessaires, ou souhaitables. Cette analyse se fait selon les principes que nous avons toujours retenus, soit le respect de la capacité de payer des citoyens, la rigueur, l'efficacité, la performance et la transparence.

Le budget est ensuite présenté, analysé et revu par un groupe de citoyens de Saint-Bruno qui forme la Commission des finances et du budget de la municipalité qui apportent leurs commentaires et suggestions.

### **Le budget 2010**

Il faut distinguer 2 types de dépenses dans le budget des dépenses de Saint-Bruno pour l'année 2010; les dépenses qui sont pour les services de proximité envers les citoyens pour les compétences dites locales et qui sont assumées par votre Ville de Saint-Bruno tel qu'ils nous sont conférés par la Loi et les dépenses pour des juridictions extérieures à Saint-Bruno et que nous devons assumer sous forme de quotes-parts. Je me permets de les rappeler ici.

Les compétences locales de Saint-Bruno sont les suivantes :

- les programmes d'amélioration de quartier;
- les activités reliées au plan de développement de la ville, l'urbanisme, le zonage et la réglementation;
- la délivrance de permis de construction et de rénovation;
- la gestion des services de loisirs (parcs, sport, culture et bibliothèque);
- la gestion des rues;
- l'installation et l'entretien de tout le réseau artériel des conduites d'aqueduc et d'égouts;
- la cueillette et le transport des déchets et des matières résiduelles;
- la réglementation de nature locale (zonage, urbanisme, etc.);
- les brigadiers scolaires;
- l'assainissement des eaux usées;
- et la gestion de notre parc industriel.

En 2010, les dépenses reliées à nos compétences de ville représentent 53,4 % du budget que nous présentons ce soir alors qu'elles étaient de 51.6 % l'an dernier.

Les autres compétences de gestion municipale sont dites d'agglomération, dont les dépenses sous la responsabilité du conseil d'agglomération. Citons parmi les plus importantes responsabilités :

- la sécurité publique (police et protection contre les incendies);
- la cour municipale;
- le transport en commun;
- l'approvisionnement en eau potable;
- l'élimination des déchets;
- la promotion économique du territoire;
- l'évaluation foncière et quelques autres responsabilités administratives.

À ces dépenses d'agglomération se rajoute notre quote-part à la CMM.

Ainsi, en 2010, les dépenses pour les compétences d'agglomération représenteront 46,6 % du budget que nous présentons ce soir alors qu'elles étaient de 48.4 % l'an dernier en raison

de l'impact du nouveau rôle d'évaluation et de la correction dû à l'introduction du calcul de la quote-part par potentiel fiscal.

### **Les dépenses**

Le budget total des dépenses, toutes juridictions confondues que la municipalité de Saint-Bruno devra taxer pour l'année 2010 sera de 54,178 \$ en hausse de 2,273 \$ par rapport à l'an dernier, soit une augmentation de 4.38 % alors qu'il avait été en hausse de 3,232 \$ l'an dernier par rapport à l'année 2008.

Le budget que nous vous présentons ce soir couvre la perception des taxes pour 3 juridictions administratives différentes :

- la Ville de Saint-Bruno pour 28,9 \$ millions, soit 53,4 % du budget;
- l'agglomération de Longueuil et le RTL pour 24,6 \$ millions, soit 45,3 % du budget;
- la Communauté métropolitaine de Montréal pour 690 000 \$, soit 1,3 % du budget.

Dans un premier temps, considérons les dépenses 2009 qui sont de notre compétence.

Sous une première forme graphique (voir Budget 2010 – Faits saillants, page 4), voici la répartition des dépenses pour l'année 2009. On constatera que les services de proximité aux citoyens, c'est-à-dire l'hygiène du milieu qui comprend la cueillette des ordures, l'assainissement des eaux et l'approvisionnement de l'eau; la voirie qui comprend l'entretien du réseau routier, le déneigement, l'entretien des bâtiments, les loisirs, l'urbanisme, le service de génie et les brigadiers scolaires représente 51 % du budget de l'année 2010.

Les dépenses liées aux activités de financement représentent 25 % du budget comparativement à 23 % du budget de l'an dernier. En effet, le coût de notre service de la dette ainsi que le remboursement de capital augmente de 18.5 % par rapport à l'an dernier en raison de nouveaux emprunts sur notre territoire. Cette augmentation s'explique par le fait que plusieurs règlements d'emprunt pour des investissements réalisés à Saint-Bruno en 2007, 2008 et 2009 ont été financés en décembre 2009. En conséquence, des versements d'intérêts et des remboursements de capital additionnels sont prévus en 2010 par rapport aux années précédentes, ce qui augmente le budget relatif à la gestion de la dette pour l'année 2010. Ce montant comprend le remboursement tant les dettes à l'ensemble que les dettes sectorielles, ces dernières représentent 2 670 000 \$ en hausse de 570 000 \$ par rapport à l'an dernier. Mais seules les dettes à l'ensemble affectent le taux de taxes et pour des fins de méthodologie comptable ces données sont présentées regroupées.

Les coûts d'administration qui sont constitués des dépenses des élus, de la direction générale, du greffe, du service des ressources humaines, des communications et des finances sont au même niveau que l'an dernier et représentent 10.8 % des dépenses pour l'année 2009, contre 11.7 % l'an dernier.

Les charges communes qui sont constituées des contributions de l'employeur et des dépenses communes représentent 13.2 % du budget total. C'est principalement au chapitre des contributions de l'employeur que nous retrouvons les fortes hausses en raison de l'amélioration des régimes de retraite des employés qui n'avaient pas été indexés depuis 1999 ainsi qu'en raison des nouvelles normes comptables qui exigent d'inclure au chapitre des dépenses de l'année courante les avantages sociaux futurs reliés à la rémunération des employés de la municipalité. Les coûts de ces avantages sociaux futurs sont évalués par les actuaires de la municipalité.

Malgré notre intention de toujours maintenir la hausse de nos dépenses de fonctionnement à l'intérieur de la hausse du coût de la vie, il n'est pas toujours possible de réaliser cette intention. L'indice des prix à la consommation n'a pas toujours de rapport avec les coûts des biens et services utilisés par les municipalités. Les prix des produits pétroliers, du bitume, des matériaux de construction, de l'énergie diffèrent souvent du prix du panier de provisions des produits de consommation courante. Néanmoins, c'est toujours notre objectif de maintenir cette orientation, mais dans une année où nous avons connu des mois de décroissance de l'IPC, on comprendra que l'atteinte de notre objectif est difficilement réalisable.

D'autre part, Saint-Bruno fera face dans les prochaines années à de nombreux besoins d'investissements au niveau de ses équipements et de ses infrastructures, soit en raison qu'ils atteignent leur maturité en terme de vie utile ou qu'une trop longue période sans l'entretien nécessaire a réduit leur durée de vie utile. On ne peut pas indéfiniment remettre à plus tard des travaux qui s'avèrent nécessaires.

Nous réalisons que notre ville a besoin de réfections importantes que ce soit dans nos rues, dans nos réseaux d'infrastructures, de même que dans nos bâtiments. Nous devons donc prévoir dès cette année des sommes importantes pour corriger ces situations. Nous avons entrepris dès 2008 et 2009 la réalisation de certains travaux dont l'impact des coûts va bien au-delà de l'évolution de l'IPC.

D'autres facteurs expliquent la hausse de nos coûts pour l'année 2010 notamment particulièrement le renouvellement du contrat sur la collecte et le transport des matières résiduelles ( pour le volet déchets ultimes et résidus verts), le renouvellement du contrat pour le déneigement des rues (l'ancien contrat étant un contrat de 3 ans alors que le prix de l'essence a fortement progressé depuis 3 ans), les provisions au chapitre des avantages sociaux futurs reliés à la rémunération des employés de la municipalité. En plus du maintien du même niveau d'activités que l'an dernier, nous augmentons notre budget de 425 000 \$ de projets spéciaux et de nouveaux services aux citoyens notamment pour l'ajout d'une surveillance du territoire 24 heures par jour, pour l'étude d'évaluation de notre réseau d'égouts, pour l'inspection des systèmes de plomberie et de drains de toit, pour l'installation de 2 nouveaux abris bus, pour un programme d'entretien de nos parcs ainsi que la poursuite du programme de réfection des trottoirs.

En raison de l'augmentation des éléments budgétaires relatifs à la dette, la hausse totale des dépenses de la Ville de Saint-Bruno sera de 8.1 % en 2010, soit de 2 174 000 \$. Comme

nous l'avons expliqué précédemment, cette hausse s'explique par le fait que les prévisions budgétaires 2010 comprennent les coûts reliés aux règlements d'emprunt des années 2007, 2008 et 2009 qui ont été réalisés en décembre 2009. Distinguons toutefois que dans les coûts reliés à la dette cela comprend autant les remboursements d'intérêts et de capital des dettes à l'ensemble et des riverains. La comptabilité municipale ne distingue pas dans les dépenses reliées à la dette, la part de chaque débiteur à ce chapitre. Or lorsqu'on parle des dettes aux riverains, il y a toujours une contrepartie au chapitre des revenus.

D'autre part, il faut bien réaliser que les coûts de développements du territoire d'une municipalité au chapitre de la dette sont plus importants au début des projets et que la contrepartie des revenus n'est pas nécessairement linéaire avec les dépenses au chapitre de la dette. Les coûts relatifs à l'ouverture d'une nouvelle rue sont immédiats alors que la construction de nouvelles maisons peut s'étaler sur 3, 4 ou 5 ans. Les revenus de la municipalité s'étendront toutefois sur 40, 50 ans et plus par la suite venant amoindrir l'impact de la dette de l'ouverture d'une nouvelle rue sur les finances municipales. Il s'agit donc des dépenses plus importantes au début pour des bénéfices plus importants à plus long terme.

### **Abordons maintenant le volet des dépenses par quote-part**

En fonction des modifications apportées à la Loi 6, la Ville de Saint-Bruno doit participer au financement des dépenses d'instances régionales sous forme de quote-part de l'agglomération de Longueuil ainsi que le Réseau de transport de Longueuil et la Communauté urbaine de Montréal.

Ces dépenses par quote-part doivent être perçues par la Ville de Saint-Bruno à même notre compte de taxes depuis l'année 2008 et représentent cette année 25.2 millions, soit 46,6 % du budget total de la Ville.

Pour une première année, les quotes-parts de l'agglomération de Longueuil ainsi que celles du RTL sont relativement stables en 2010 pour les motifs que nous avons expliqués précédemment (développement moins prononcé à Saint-Bruno, dépôt d'un nouveau rôle d'évaluation et le facteur d'atténuation du potentiel fiscal).

L'arrivée d'une nouvelle administration municipale à Longueuil n'est pas étrangère non plus à la stabilisation des coûts de l'agglomération d'une part. D'autre part, l'effet du nouveau rôle d'évaluation a un effet contraire sur la ville centre alors que la quote-part de Longueuil augmente en 2010. Cette réalité crée par conséquent une pression à la baisse sur le budget de l'agglomération contrairement aux années antérieures. Les dépenses d'agglomération augmenteront néanmoins de 4 % en 2010.

L'adoption unanime du budget de l'agglomération la semaine dernière est basée sur la présentation d'un budget préliminaire des besoins pour les différentes compétences d'agglomération. L'analyse détaillée des besoins de ces compétences s'effectuera en janvier, néanmoins en fonction de ce qui précède nous ne croyons pas qu'il y ait de modification importante au montant de la quote-part que devra assumer Saint-Bruno. Même si l'adoption du budget d'agglomération n'a pas donné suite à de vives protestations

des maires des villes reconstituées, il n'en demeure pas moins que les maires des villes reconstituées persistent à dénoncer les coûts importants de l'agglomération eu égard aux services dispensés par cette structure dont nous avons à supporter 53.3 % des coûts.

### **Les dépenses par catégories de dépenses (objets) et les variations par rapport à 2009.**

Retenons parmi les principales variations :

- l'augmentation au chapitre de la rémunération s'explique par l'augmentation salariale des employés cols bleus et cadres (679 000 \$ en tenant compte des augmentations et d'une portion de l'impact de la rétroactivité) suite à la signature de nouvelles conventions qui dataient de décembre 2005, la progression des échelles pour les employés qui ne sont pas rendus au maximum de leur classification (37 000 \$), le paiement des règlements dus à l'équité salariale notamment au niveau des sauveteurs de piscine (82 000 \$), l'engagement de personnel temporaire additionnel pour la surveillance du territoire sur 24 heures (58 200 \$) et l'entretien des parcs (53 000 \$),
- l'écart au chapitre des avantages sociaux est attribuable à la comptabilisation des avantages sociaux futurs (200 000 \$) et de l'indexation des régimes de retraite (150 000 \$),
- l'augmentation au chapitre de la catégorie location, entretien et réparation s'expliquent couvrir le coût des nouveaux contrats des édifices municipaux d'entretien ménager (97 000 \$), les nouveaux contrats d'enlèvement de la neige (28 200 \$), les coûts additionnels pour la location des locaux à la Commission scolaire (37 200 \$)
- l'augmentation au chapitre des frais de financement est reliée à l'augmentation au niveau de la gestion de la dette.

Finalement, un certain nombre de postes budgétaires font l'objet de réaffectation de comptes en 2010 afin de prendre en considération les normes comptables. Étant donné la fermeture de trois années financières en peu de mois, la base budgétaire 2009 était toujours la même qu'en 2006. Si les affectations n'étaient pas justes en 2006, les affectations de compte en 2007, 2008 et 2009 ne l'étaient pas plus. Cela explique une partie des variations en plus ou en moins dans certains postes par objet, mais dans l'ensemble cela ne change pas le total des prévisions.

### **Les revenus**

#### **Passons maintenant au chapitre des revenus.**

Puisque nous devons déposer un budget en équilibre, les revenus doivent être équilibrés en fonction des dépenses.

En premier lieu, concentrons-nous sur la répartition des revenus pour couvrir les dépenses de la municipalité de Saint-Bruno.

53.6 % de nos revenus en 2010 proviendront de la taxe générale foncière, 6,8 % proviennent des revenus des taxes sectorielles relatives aux règlements d'emprunt assumés par les riverains, 13.4 % de la tarification, soit la tarification de services municipaux à même le compte de taxes ainsi que la tarification des services particuliers, 19.0 % de nos revenus proviendront de revenus de taxes locales telles que les droits sur les mutations immobilières, les frais perçus à l'émission de permis, les sommes perçues pour les activités de loisirs, les contraventions et 7.1 % de nos revenus proviennent des transferts gouvernementaux et des en-lieu de taxes.

Le tableau suivant (Budget 2010 : faits saillants, page 6) indique les principales variations par rapport à 2009 par catégorie de revenus. Nous reviendrons sur la première catégorie (taxe générale foncière à la première ligne) un peu plus tard.

L'augmentation de la taxe sectorielle est attribuable au financement de nos règlements d'emprunts suite à l'émission d'obligations du 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Au niveau de la tarification, une surévaluation des revenus projetés en 2009 suites à réintroduction de la tarification de l'eau potable par compteur pour les immeubles non résidentiels n'entraîne pas de croissance dans la projection des revenus pour l'année 2010. Toutefois, il y aura des augmentations de tarifs comme nous le verrons plus loin qui s'explique par 3 facteurs :

- La tarification relative au calcul de la fourniture de l'eau potable par la Ville de Longueuil, dont le montant est inclus dans la taxe foncière générale à l'agglomération, mais qui est taxé par tarif au compte de taxes comme nous le verrons plus loin;
- Deuxièmement, le contrat de cueillette et transport des déchets ultimes et des résidus verts vient à échéance le 31 décembre prochain et le coût du nouveau contrat est beaucoup plus élevé. Vous aurez peut-être remarqué sur le nouveau calendrier des collectes pour l'année 2010 que la cueillette des résidus verts s'effectuera désormais le vendredi plutôt que le mardi. Cette mesure nous a permis de réduire de 100 000 \$ le coût de la nouvelle soumission. Malgré cette modification, le coût de la cueillette a augmenté substantiellement, ce qui se reflétera dans l'augmentation des tarifs que nous le verrons plus loin;
- Les autres tarifs ont subi des ajustements en raison de l'augmentation des coûts.

Au chapitre des revenus de sources locales, la diminution est attribuable principalement aux revenus d'intérêts sur les liquidités de la municipalité qui ont considérablement diminué en 2009 en raison de la chute des taux d'intérêt. Nous avons réduit nos prévisions budgétaires de revenus de 300 000 \$ pour l'année 2010 par rapport au budget 2009.

Au niveau des transferts gouvernementaux, une partie des travaux de réfection des rues, notamment de la rue Clairevue et de la rue Montarville seront en partie subventionnés par des programmes gouvernementaux de réfection des infrastructures.



Revenons au premier item de ce tableau la taxe générale foncière, il s'agit de l'opération résultant de l'addition des autres sources de revenus pour balancer l'ensemble des dépenses de la municipalité. Compte tenu des autres sources de revenus, nous devons taxer une somme supplémentaire de 1 713 000 \$ pour être en mesure de déposer un budget en équilibre. Nous verrons dans la prochaine étape comment cela se traduira au niveau du compte de taxes municipales pour l'année 2010.

Compte tenu de l'ensemble des catégories de revenus que nous venons de décrire, les revenus totaux de la municipalité augmenteront 1 381 000 \$ soit une augmentation de 4.37 % pour faire face à nos obligations en 2010.

### **La taxation et la tarification**

Abordons maintenant l'impact que ces données auront sur votre compte de taxes global en 2010.

### **L'évaluation**

D'abord un mot sur l'évaluation foncière. Les services de l'évaluation relèvent de l'agglomération de Longueuil. L'année 2010 coïncide avec le dépôt d'un nouveau rôle d'évaluation, le dernier rôle datant de 2006. La nouvelle évaluation municipale de votre propriété vous sera officiellement envoyée au cours de la 3<sup>e</sup> semaine du mois de janvier. Entre-temps, vous pouvez trouver la nouvelle valeur de votre propriété en consultant le site Internet de la Ville de Saint-Bruno en cliquant dans la rubrique Liens utiles la rubrique Rôle d'évaluation. Le rôle moyen pour le secteur résidentiel de Saint-Bruno est en augmentation de 29.5 % par rapport à 2006. Les variations de valeur représentent l'évolution du marché entre le 1<sup>er</sup> juillet 2004 et le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Mais l'augmentation du rôle n'est pas uniforme à travers toute la municipalité de Saint-Bruno. La confection du rôle d'évaluation et la détermination des nouvelles valeurs sont déterminées par la valeur d'échange des propriétés dans un marché libre et ouvert à la concurrence selon la méthode de comparaison de la valeur d'une propriété en comparant des ventes récentes d'immeubles semblables dans un même voisinage. À Saint-Bruno, il y a 60 unités de voisinage et l'augmentation des valeurs résidentielles varie d'une unité de voisinage à l'autre. Chaque unité de voisinage reflète l'évolution du marché dans votre secteur de résidence.

Lors d'une année de dépôt de rôle, l'évolution des taxes municipales des propriétés est différente selon que vous habitez un secteur ou l'autre de la municipalité et selon que l'augmentation de la valeur des propriétés s'écarte plus ou moins de la moyenne de l'augmentation moyenne de 29.5 %. Les variations inférieures à la moyenne connaîtront une hausse inférieure à la moyenne et à l'inverse les hausses supérieures à la moyenne connaîtront une augmentation de taxes plus élevée. De même, les propriétés sur lesquelles il y a eu des travaux et des transformations majeures connaîtront une augmentation de taxes en raison de l'augmentation de l'évaluation de leur propriété.

Une constatation générale qui reflète le marché immobilier, ce sont les propriétés dont la valeur des propriétés est dans la fourchette de prix variant de 115 000 \$ à 200 000 \$ qui connaîtra une augmentation de leur évaluation supérieure à la moyenne. Le même phénomène se retrouve à l'ensemble de la Rive-Sud et notamment à Longueuil.

### Les taux de taxes

Puisque le nouveau rôle augmente de 29.5 % en moyenne, cela n'implique pas pour autant que les taxes augmenteront de 29.5 %. Si l'an dernier le taux de taxes résidentiel était de 0.8707 \$ par 100 \$ d'évaluation, cela ne veut pas dire que le taux de taxes progressera à 1.13 \$. En fait pour des fins de comparaison avec le taux de taxes 2009 de 0.8707 \$ en raison de l'augmentation de l'évaluation, ce taux serait ramené à 0.6724 \$ du 100 \$ d'évaluation.

Le tableau suivant (Budget 2010 : faits saillants, page 7) vous indique les nouveaux taux de taxes établis pour l'année 2010 selon chacune des catégories d'immeubles taxables à Saint-Bruno.

Pour chacune des catégories d'évaluation les taux de taxation applicables à l'année 2010 seront de :

Taux par 100 \$ d'évaluation

Catégorie	2009 selon l'ancien rôle	2009 selon le nouveau rôle	2010	Écart %
Résidentielle Unifamiliale et plex	0.8707 \$	0.6724 \$	.7040 \$	4.7 %
6 logements et plus	1.0197	0.6844	.7465	9.1 %
Terrain vague desservi	1.4824	1.3236	1.4042	6.1 %
Commerciale	2.6141	2.3445	2.4722	5.4 %
Industrielle	2.8763	2.2297	2.4014	7.7 %
Exploitation agricole enregistrée	0.8707	0.6724	0.7040	4.7 %

### La tarification

Le tableau suivant (Budget 2010 : Faits saillants, page 8) vous présente la tarification qui apparaîtra sur votre compte de taxes municipales.

La totalité de la tarification atteindra en 2010, 604 \$ contre 574 \$ l'an dernier pour le secteur résidentiel en hausse de 30 \$ par rapport à l'an dernier.

Trois facteurs expliquent cette augmentation :

- L'augmentation du tarif de l'eau potable reflète les coûts de l'acquisition de l'eau potable et des infrastructures servant à son acheminement selon la nouvelle formule de répartition des coûts de Longueuil;

- Une augmentation de 18 \$, au chapitre de la cueillette et de l'élimination des déchets en raison du nouveau contrat relatif à la cueillette et le transport des déchets;
- Finalement, une hausse de 6 \$ au niveau de l'assainissement des eaux, hausse qui reflète nos coûts d'opération et qui tient compte du volume provenant du territoire de Saint-Bruno.

Les tarifs pour les secteurs commercial et industriel passent de 679 \$ à 714 \$, en hausse de 35 \$ par rapport à l'an dernier pour les mêmes motifs.

### **Le compte de taxes**

Nous voilà à la consolidation de toutes ces données pour en arriver à déterminer le compte de taxes 2010, par la détermination de l'impact des différentes mesures que nous venons d'annoncer.

Dans ce tableau (Budget 2010 – Faits saillants, page 9), nous avons retenu l'exemple de la maison moyenne que nous suivons depuis près d'une dizaine d'années, soit la maison qui avait une valeur de 144 332 \$ en 2005 et qui, suite à la modification au rôle d'évaluation de 2006, avait une valeur de 220 900 \$. Avec le dépôt du nouveau rôle en 2010, cette propriété a maintenant une valeur de 286 100 \$, soit une hausse de 29.5 %.

En tenant compte de l'augmentation des dépenses prévues pour l'année 2010, le compte de taxes de la maison moyenne augmentera de 121 \$, passant de 2497 \$ en 2009 à 2618 \$ pour l'année 2010, soit une augmentation de 4.83 %.

En raison de la particularité du dépôt d'un nouveau rôle d'évaluation pour l'année 2010, selon la nouvelle valeur de l'évaluation des propriétés sur le territoire de Saint-Bruno et en fonction des valeurs des propriétés par unités de voisinage, il y aura une certaine disparité dans la taxation. Certaines propriétés connaîtront une diminution des taxes par rapport à l'an dernier, certaines autres propriétés dont la valeur de la propriété augmentera au-delà de la moyenne de l'augmentation de 29.5 % connaîtront des augmentations supérieures à 5 % pour l'année 2010. Pour les uns et pour les autres, cela reflète néanmoins la vitalité du marché immobilier dans votre secteur d'habitation.

Cela étant dit on devra se souvenir qu'entre l'année 2007 et l'année 2010, le compte de taxes de la maison moyenne à Saint-Bruno aura augmenté de seulement 113 \$ passant de 2504 \$ à 2618 \$ soit une hausse moyenne de 1.16 % par année. Il s'agit d'une hausse bien inférieure à la croissance de l'IPC pendant cette période.

En général, ce que nous avons pu constater à ce jour dans d'autres municipalités, les budgets municipaux augmentent dans l'ensemble de plus de 4 % pour l'année 2010. Les municipalités font face aux mêmes défis que nous devons envisager en 2010. À Québec, le budget augmente de 6.8 %, à Saint-Lambert, de plus de 4 %, l'augmentation du compte de taxes sera similaire à Saint-Bruno si nous considérons notre maison type de 288 100 \$, soit

127 \$ contre 121 \$. À Laval, les augmentations de taxes sont de plus de 4 %. Dans l'ensemble nous avons une situation qui est comparable à l'ensemble des autres municipalités.

Sur le plan purement relationnel dans la structure de l'agglomération de Longueuil, depuis 2008, le gouvernement nous oblige à être les percepteurs des quotes-parts provenant de l'agglomération. Vous ne recevrez donc qu'un seul compte de taxes et la taxation de chacune des juridictions y sera clairement identifiée.

Le compte de taxes sera envoyé vers la fin du mois de janvier et il pourra être acquitté en 4 versements avec un intervalle de 60 jours entre les paiements. Un solde impayé portera intérêt à raison de 12 %.

### **Le plan triennal d'immobilisations**

Nous déposons ce soir, en même temps que les prévisions budgétaires, le plan triennal des immobilisations pour les trois prochaines années.

Je tiens à vous rappeler qu'un plan triennal d'immobilisation représente les intentions générales des investissements qui pourraient être réalisés sur notre territoire pour les 3 prochaines années.

Chacun des projets qui se réaliseront concrètement devra faire l'objet d'une adoption spécifique par résolution à une réunion formelle du Conseil municipal.

Nous prévoyons sur notre territoire au cours de trois prochaines années des investissements publics de près de 90 millions à raison de 30 millions par année.

Nous nous intéressons plus particulièrement ce soir aux projets qui toucheront l'année 2009 où nous prévoyons des investissements de l'ordre de 29.4 millions \$ sur le territoire de Saint-Bruno.

Nous prévoyons que la part de la municipalité, c'est-à-dire des investissements à caractère public (sans tenir compte des projets à caractère privé de natures résidentielles, commercial et industriel) dans ces projets atteindra 8.5 millions \$ au cours de la prochaine année.

Parmi les grands projets, nous prévoyons réaliser les travaux suivants :

- Au niveau des grands travaux de voirie :
  - La poursuite de travaux débutés en 2007 sur la rue Grand Boulevard;
  - La suite de la revitalisation de la rue Montarville;
  - La réfection de la rue de Chambly entre les rues de Cambrai et des Cèdres;
  - La réfection de la rue Garneau;
  - La suite de notre programme de réfection de la chaussée de certaines rues à raison de 1 000 000 \$ par année pour une 2<sup>e</sup> année consécutive.

- Au niveau des terrains de jeux :
  - L'installation d'un terrain de soccer synthétique et au parc Marie-Victorin;
  - Des travaux de rénovation de terrains sportifs au parc Rabastalière, soit l'amélioration de l'éclairage du terrain de baseball et l'installation d'un terrain synthétique polyvalent pour le soccer et le football;
  - La rénovation du parc du Ruisseau;
  - Le début de la réfection du Ruisseau du Moulin se jetant dans le Lac du village.
  
- Plusieurs travaux d'infrastructures urbaines reliés au développement de nouveaux projets résidentiels au sud de la route 116 incluant l'aménagement d'un parc linéaire;
- Plusieurs investissements importants au niveau du parc industriel;
- Le remplacement de quelques-uns de nos équipements lourds, et matériels roulant pour le service des travaux publics;
- Le remplacement d'une partie de notre parc informatique en raison de la fin de notre contrat en 2010;
  
- La rénovation et mise aux normes de certains édifices municipaux la bibliothèque municipale, l'Hôtel de Ville et l'aréna;
- La continuation de notre programme d'entretien routier;
- Ainsi que divers autres projets de moindre envergure.

Comme nous l'avons soulevé au cours de la dernière année, nous avons effectué une analyse de notre patrimoine et nous devons constater que plusieurs de nos équipements collectifs ont atteint la limite de leur vie utile et nécessite plusieurs améliorations ou remplacements.

Le Plan triennal d'immobilisations sert donc à identifier ces projets et, au cours des prochaines années, nous devons entreprendre des travaux majeurs à nos équipements et nos bâtiments municipaux. Il va de soi qu'une des conséquences sera qu'il faudra y investir des deniers publics supplémentaires.

En cette période de crise économique, la façon pour les gouvernements supérieurs de participer à la relance économique est d'investir dans des programmes relatifs aux infrastructures. Malgré la rapidité des gouvernements supérieurs à faire des annonces à propos de programmes d'investissements dans des projets d'infrastructures municipales, on ne démontre pas toujours la même célérité à accompagner le geste à la parole. Nous avons plusieurs projets déposés auprès des gouvernements, mais les réponses relativement à leur participation à la contribution financière de ces projets tardent à venir. Nous pressons donc les gouvernements de mettre rapidement en marche ces programmes dont la ville de Saint-Bruno devrait tirer parti. Sur notre territoire ce ne sont pas les besoins et les projets qui manquent comme on peut le constater dans le cadre de ce dépôt de notre plan triennal.

### **Les effectifs**

Le personnel de la Ville de Saint-Bruno comprend 135 postes réguliers en 2009, soit le même nombre d'effectifs que l'année dernière.

### **Conclusions**

Voilà qui complète la présentation du budget pour l'année 2010. Notre objectif a toujours été de respecter la capacité de payer de nos contribuables. Nous vous présentons un budget de dépenses qui est en équilibre par rapport à nos revenus.

### **Remerciements**

Je veux remercier tous les directeurs et les chefs de service qui ont travaillé à la réalisation de ce budget en tenant compte des objectifs que nous nous étions fixés. Je les remercie de leur collaboration et des efforts qu'ils déploient dans la gestion de leurs services.

Je veux aussi remercier les membres de la Commission des finances et du budget pour leur apport à l'étude et l'analyse du budget. La Commission s'est réunie à 5 reprises durant l'année pour discuter tant le budget de l'année 2009 et effectuer divers travaux. Les membres de cette Commission possèdent une forte d'expérience en gestion financière municipale et leur contribution nous est précieuse. Leur apport est très apprécié et je m'en voudrais de ne pas souligner leur contribution certains d'entre eux étant présents ici ce soir : monsieur Adrien Desautels, président de la Commission, monsieur Denis Dulude, monsieur Paul Perreault, monsieur Pierre-Paul Léger, monsieur Louis Mercier auxquels s'adjoignent madame Hamelin et Roger Robitaille, notre nouveau directeur des finances et trésorier.

Enfin, je veux souligner et remercier la contribution à la préparation du budget de madame Hélène Hamelin et de Roger Robitaille ainsi que tout le personnel du service des finances (madame Normandeau, monsieur Perreault) qui ont participé à la mise à jour de nos systèmes financiers et préparer les budgets pour l'année 2010. Nous avons terminé à la toute fin de 2008 et au début 2009 la mise à jour de nos états financiers, 2006, 2007, et 2008, ce qui nous donne maintenant une meilleure base historique pour la préparation de nos budgets. En 2009, nous avons mis en place des systèmes de contrôle et d'analyses : il s'agit là d'une performance qui mérite d'être soulignée. Ces dernières semaines ont été exigeantes et des plus remplies pour ce service. En début d'année nous devrions être en mesure de déposer les mesures de performance pour les années 2006 à 2009.

La réussite dans la préparation d'un budget c'est une affaire d'équipe et monsieur Benjamin a réussi à créer une véritable équipe à tous les niveaux de l'organisation qui partage sa de saine gestion des fonds publics et une vision du développement de la ville de Saint-Bruno dans l'objectif de respecter la capacité de payer de nos concitoyens.

Merci de votre attention.

Nous allons maintenant procéder à la période de questions du public relativement au budget de l'année 2010.